



## FLASH INFO BIOLOGIE RECOURS 12 octobre 2017

//

### # Nomenclature : Test de détection de la production d'interféron- $\gamma$ (IGRAs) pour le diagnostic de l'infection tuberculeuse :

La tarification des tests IGRAs évolue :

La prise en charge par la CPAM des tests IGRAs diffère selon l'indication de prescription  
(JO 22 juin 2017 : [www.cngof.net/Partenaires/JO/JO145-240517.pdf](http://www.cngof.net/Partenaires/JO/JO145-240517.pdf))

#### Le remboursement par la CPAM est restreint aux indications suivantes :

1. Enfants migrants de moins de 15 ans provenant d'une zone de forte endémie tuberculeuse
2. Patients infectés par le VIH (dépistage systématique inclus dans le bilan initial d'un patient VIH)
3. Avant la mise en route d'un traitement par anti-TNF
4. Dans un contexte de prise en charge pluridisciplinaire, aide au diagnostic de tuberculose paucibacillaire en cas de diagnostic difficile chez l'enfant ou de tuberculose extra pulmonaire.

#### D'autres indications sont médicalement justifiées, mais ne sont pas prises en charge par l'assurance maladie :

1. Personnel professionnellement exposé : à l'embauche
2. Si exposition documentée à un cas index : enquête autour d'un cas index.

Le code NABM 4103 (B150) s'applique aux tests IGRAs (Quantiféron et T-Spot-TB).

Le code NABM 4104 (B75) s'ajoute pour le T-Spot TB (supplément pour l'isolement préalable de cellules mononuclées circulantes).

Le préanalytique étant primordial pour ces tests, une fiche des modalités des prélèvements est disponible sur le catalogue des analyses.

Echantillon : 4 tubes spécifiques (Quantiféron) ou 1 tube hépariné (T-Spot TB)

Fréquence : 4 fois par semaine pour le Quantiféron ; après appel téléphonique au laboratoire (poste 46576) pour le T-Spot TB.

Nomenclature : code NABM 4103 (B150) pour le Quantiféron, codes NABM 4103 et 4104 (soit B225) pour le T-Spot TB, tarification BHN150- 40,50€ pour les indications hors remboursement (ou BHN225-60€75 si T-Spot-TB).

Une feuille de transmission pour permettre la juste tarification du test est à joindre au prélèvement  
(cf catalogue des analyses : <http://biologiepathologie.chru-lille.fr/>).

Par défaut, en son absence, la tarification appliquée est hors nomenclature, soit 40€50 pour le Quantiféron et 60€75 pour le T-Spot-TB.

Pour tout renseignement : Centre de Biologie Pathologie du CHRU de Lille - Institut d'Immunologie (poste 46576)

### # Actualités médicales

« Papillomavirus humains, oncogénicité et vaccination » : Dr E.K. Alidjinou

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, nous vous informons que les données recueillies par l'intermédiaire d'un formulaire ou autre ne sauraient en aucun cas être transmises, à titre gratuit ou onéreux, à des tierces personnes physiques ou morales. Vous pouvez à tout moment accéder aux informations personnelles vous concernant et détenues, demander leur modification ou leur suppression par l'envoi d'un e-mail à [secretariatcbp@chru-lille.fr](mailto:secretariatcbp@chru-lille.fr)

Rue Paul Nayrac

59037 LILLE Cédex

Secrétariat : 03 20 444 555

Facturation : 03 20 444 070

Logistique : 03 20 444 384

Télécopie : 03 20 446 962

[secretariatcbp@chru-lille.fr](mailto:secretariatcbp@chru-lille.fr)

[facturationcbp@chru-lille.fr](mailto:facturationcbp@chru-lille.fr)

[logistiquecbp@chru-lille.fr](mailto:logistiquecbp@chru-lille.fr)

<http://biologiepathologie.chru-lille.fr/>